

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 11 juin 2018 à 19h30 en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions réservée à l'assistance
4. Adoption - Règlement d'emprunt numéro 2018-254 abrogeant les règlements 2017-238 et 2018-251 décrétant des dépenses de 3 389 358\$ et un emprunt de 3 389 358\$ aux fins de financement des travaux de réfection de la Grande-Caroline, des travaux de réfection de la 2^{ième} Avenue (sanitaire et aqueduc) et l'acquisition d'un système de géolocalisation des infrastructures
5. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

La session est ouverte, sous la présidence du maire, M. Michel Arseneault, à 19h30.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1
 Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
 Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4

formant quorum.

Est absent : Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
 Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
 Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié aux membres du conseil municipal le 6 juin 2018.

18-06-3492

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Jeannot Alix et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'ordre du jour ne peut être modifié.

Vote pour : 3

Vote contre :

18-06-3493

Adoption - Règlement d'emprunt numéro 2018-254 abrogeant les règlements 2017-238 et 2018-251 décrétant des dépenses de 3 389 358\$ et un emprunt de 3 389 358\$ aux fins de financement des travaux de réfection de la Grande-Caroline, des travaux de réfection de la 2^{ième} Avenue (sanitaire et aqueduc) et l'acquisition d'un système de géolocalisation des infrastructures

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 4 juin 2018 et que la secrétaire-trésorière a procédé à la présentation du règlement lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement ont été mis à la disposition du public avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais prévus par la loi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'adopter le règlement d'emprunt numéro 2018-254 abrogeant les règlements 2017-238 et 2018-251 décrétant des dépenses de 3 389 358\$ et un emprunt de 3 389 358\$ aux fins de financement des travaux de réfection de la Grande-Caroline, des travaux de réfection de la 2^{ième} Avenue (sanitaire et aqueduc) et l'acquisition d'un système de géolocalisation des infrastructures, tel que présenté. Le tout conditionnel à la signature d'une entente de partage des coûts entre la

municipalité et le Ministère des Transports du Québec. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 3

Vote contre :

18-06-3494

Levée de la séance

Il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 3

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 12^{ième} jour de juin 2018

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

.....
Secrétaire-trésorière

.....
Maire

PROJET